

## Enlejeau : des habitants mobilisés sous la pluie contre un projet d'antenne-relais



Enlejeau : des habitants mobilisés sous la pluie contre un projet d'antenne-relais

**C'est sous une pluie battante qu'une partie des riverains du hameau d'Enlejeau se sont rassemblés mercredi sur le terrain où doit être implantée une antenne-relais de téléphonie mobile. La photo de groupe a été prise sur place, à l'endroit même où la construction est prévue.**

À l'origine de la mobilisation la découverte, courant janvier 2026, de l'octroi d'un permis de construire à la société Orange pour l'installation d'un pylône d'une hauteur de 32 mètres. L'annonce a suscité une vive inquiétude parmi les habitants, qui dénoncent un emplacement jugé inadapté.

Le site retenu se situe en effet à proximité immédiate du hameau, à moins de cinq mètres de la première habitation, occupée par une famille avec trois enfants en bas âge. « On ne comprend pas qu'un tel projet puisse être autorisé aussi près des maisons, alors qu'il existe d'autres terrains disponibles autour de Jegun », explique un membre du collectif de riverains.

### Des alternatives proposées

Les opposants au projet assurent ne pas être opposés au principe d'une amélioration de la couverture mobile, mais contestent le choix du site. Le collectif indique avoir identifié une solution alternative située à environ 300 mètres de toute habitation, qui permettrait selon eux de limiter l'impact pour la population locale.

Au cœur des préoccupations : les interrogations sanitaires, mais aussi les nuisances visuelles. Le hameau d'Enlejeau est composé de maisons en pierre, rénovées dans le respect du bâti traditionnel. « Une antenne de 32 mètres ici, ce serait une verrue dans le paysage », estime une habitante. Les riverains redoutent également une dégradation de leur cadre de vie et une dévalorisation de leurs biens immobiliers.

### Le principe de précaution évoqué

Les habitants soulignent qu'il existe, selon eux, un principe de précaution visant à éviter l'implantation d'antennes à moins de 100 mètres d'une école. S'ils reconnaissent que cette règle ne s'applique pas aux habitations, ils jugent la situation d'autant plus difficile à accepter que la maison la plus proche abrite de jeunes enfants.

### Une action en justice engagée

Face à la situation, le collectif a décidé de passer à l'action sur le plan juridique. Les riverains ont mandaté une avocate et ont déposé un recours devant le tribunal administratif, avec l'espoir d'obtenir un réexamen du dossier et le déplacement de l'antenne vers un site jugé plus approprié.

La mobilisation pourrait se poursuivre dans les prochaines semaines si aucune solution alternative n'est étudiée.

